

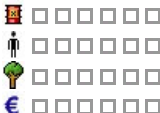
## Résultats de recherche d'accidents sur [www.aria.developpement-durable.gouv.fr](http://www.aria.developpement-durable.gouv.fr)


*La base de données ARIA, exploitée par le ministère du développement durable, recense essentiellement les événements accidentels qui ont, ou qui auraient pu porter atteinte à la santé ou la sécurité publiques, l'agriculture, la nature et l'environnement. Pour l'essentiel, ces événements résultent de l'activité d'usines, ateliers, dépôts, chantiers, élevages,... classés au titre de la législation relative aux Installations Classées, ainsi que du transport de matières dangereuses. Le recensement et l'analyse de ces accidents et incidents, français ou étrangers sont organisés depuis 1992. Ce recensement qui dépend largement des sources d'informations publiques et privées, n'est pas exhaustif. La liste des événements accidentels présentés ci-après ne constitue qu'une sélection de cas illustratifs. Malgré tout le soin apporté à la réalisation de cette synthèse, il est possible que quelques inexactitudes persistent dans les éléments présentés. Merci au lecteur de bien vouloir signaler toute anomalie éventuelle avec mention des sources d'information à l'adresse suivante :*


BARPI – DREAL RHONE ALPES 69509 CEDEX 03 / Mel : [srt.barpi@developpement-durable.gouv.fr](mailto:srt.barpi@developpement-durable.gouv.fr)


Liste de(s) critère(s) de la recherche


- Date et Lieu : FRANCE
- Activités : E38.11 - Collecte des déchets non dangereux
- Résumé : recherche.typeRecherche.tous.mots déchetterie


 **N°48348 - 25/07/2016 - FRANCE - 45 - INGRE**  
*E38.11 - Collecte des déchets non dangereux*  
 Vers 22h30, dans une déchetterie, un feu se déclare dans deux bennes contenant des déchets des activités économiques. Les pompiers interviennent et éteignent le feu. L'exploitant n'est informé du sinistre que le lendemain matin par la municipalité. Seuls des dommages matériels (bennes, bastaing de quai et tôle d'angle) sont constatés en bas de quai. La déchetterie ouvre normalement le lendemain matin. Les déchets brûlés sont envoyés vers une installation de stockage. La voirie et le déshuileur/débourbeur sont nettoyés les jours suivants.

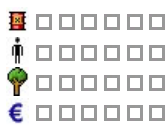
 **N°48338 - 22/06/2016 - FRANCE - 45 - CHATEAUNEUF-SUR-LOIRE**  
*E38.11 - Collecte des déchets non dangereux*  
 Vers 20h45, dans une déchetterie, en dehors des horaires d'ouverture au public, un feu se déclare sur une benne de collecte des cartons de 40 m³ munie d'un toit avec fente. Les pompiers interviennent par le dessus de la benne mais le toit avec fente rend l'extinction compliquée. La benne est vidée au sol pour parfaire l'extinction. La benne, les bastaings périphériques et les panneaux signalétiques sont endommagés. Le bas de quai est nettoyé. Les résidus de cartons sont mis dans une benne de tout-venant pour envoi en centre de stockage. Les eaux d'extinction confinées sont rejetées le lendemain dans le réseau d'eaux pluviales après les accords nécessaires. Un acte de malveillance pourrait être à l'origine de l'incendie. Des intrusions pour des activités de chiffonnage sont régulièrement constatées sur le site après la fermeture.

 **N°48289 - 08/06/2016 - FRANCE - 38 - BOURGOIN-JALLIEU**  
*E38.11 - Collecte des déchets non dangereux*  
 Pendant la nuit, dans une déchetterie, un feu se déclare dans un local de stockage de déchets dangereux des ménages (ou DMS : "déchets ménagers spéciaux") de 30 m². Les employés de l'incinérateur adjacent à la déchetterie donnent l'alerte. Les pompiers interviennent mais ne parviennent pas à joindre le responsable de l'établissement. L'incendie est maîtrisé. Au cours de l'intervention, un produit de pH 5 est renversé au sol. Une rétention est mise en place. Les eaux d'extinction sont analysées et aucune pollution n'est détectée. La déchetterie était en travaux pour modernisation. Un système d'astreinte était en cours de mise en place au sein de l'entreprise mais n'était pas encore opérationnel.

 **N°47933 - 18/04/2016 - FRANCE - 45 - INGRE**  
*E38.11 - Collecte des déchets non dangereux*  
 Vers 18h30, dans une déchetterie, un feu se déclare dans une benne de déchets de cartons. L'agent d'accueil observe des émanations de fumées et donne l'alerte. Les sapeurs-pompiers maîtrisent le départ de feu. Les déchets sont répandus au sol et arrosés pour éviter toute reprise du feu. La benne et la signalétique sont très légèrement endommagées. La zone du sinistre et le séparateur sont nettoyés. La déchetterie ouvre normalement le lendemain. Aucun usager n'était présent sur le site au moment du départ de feu. Rien d'anormal n'avait été constaté au cours de la période d'ouverture pendant l'après-midi. Selon l'exploitant, le départ de feu pourrait provenir d'un mégot jeté dans la benne à l'insu des gardiens. L'exploitant renforce la signalétique concernant l'interdiction de fumer sur le site et rappelle les consignes aux agents de la déchetterie.

 **N°47589 - 02/02/2016 - FRANCE - 45 - SAINT-JEAN-DE-BRAYE**  
*E38.11 - Collecte des déchets non dangereux*  
 Un feu se déclare vers 6h30 dans une benne de déchets verts d'une déchetterie. Un employé donne l'alerte après avoir observé des fumées. Les pompiers éteignent l'incendie avec de la mousse. Ils surveillent les lieux jusqu'à 7h15. Il n'a pas été nécessaire de vider la benne de son contenu vu la faible quantité de déchets végétaux stockés. La déchetterie ouvre normalement à 10 h. Les gardiens surveillent la benne pour d'assurer de l'absence de reprise du feu. La faible quantité d'eau et de mousse utilisée pour l'extinction est restée dans la benne. Selon l'exploitant, des usagers auraient déposé des cendres chaudes à l'insu des gardiens. L'exploitant rédige une note de service concernant les apports de cendres stipulant l'obligation de les déverser dans la benne des gravats inertes. Un incendie similaire s'était produit trois semaines auparavant, le 12/01 (ARIA 47588).

 **N°47588 - 12/01/2016 - FRANCE - 45 - SAINT-JEAN-DE-BRAYE**  
*E38.11 - Collecte des déchets non dangereux*  
 Un feu se déclare vers 6h30 dans une benne de déchets verts d'une déchetterie. Un employé donne l'alerte après avoir observé le dégagement de fumées. Les pompiers vident la benne au sol et arrosent son contenu. Ils surveillent les lieux jusqu'à 8h15. La déchetterie ouvre normalement à 10 h. Les déchets sont rechargés dans une benne après constat de l'absence de reprise du feu. Le séparateur à hydrocarbures est curé. Selon l'exploitant, des usagers auraient déposé des cendres chaudes à l'insu des gardiens. Ces derniers rappellent les consignes aux usagers. Un incendie similaire se produit le 02/02 (ARIA 47589).



**N°47412 - 20/11/2015 - FRANCE - 40 - CASTETS**

*E38.11 - Collecte des déchets non dangereux*

Dans une déchetterie, un feu se déclare vers 2 h dans une benne contenant 30 m<sup>3</sup> de déchets non valorisables. Les pompiers éteignent l'incendie vers 6h30. Ils interviennent peu après pour éteindre une reprise de feu. Les 30 m<sup>3</sup> de déchets ont brûlé. La benne, d'un montant de 3 500 euros, est détruite. Les protections des quais jouxtant la benne (poutres en bois et tampons en caoutchouc) sont endommagées.

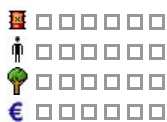
Un acte de malveillance serait à l'origine du sinistre car la porte du local de déchets diffus spécifiques (restes de peintures, huiles, ampoules, néons...) a été forcée. L'exploitant de la déchetterie affirme que le site est régulièrement victime de vols de métaux (suite à infractions par endommagement des grillages).



**N°47247 - 06/10/2015 - FRANCE - 36 - LE POINCONNET**

*E38.11 - Collecte des déchets non dangereux*

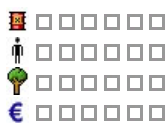
Vers 10 h, 5 agents de tri d'une déchetterie sont intoxiqués dans un local de 40 m<sup>2</sup> stockant des déchets ménagers spéciaux (peintures, solvants, désherbants...). Les secours transportent les victimes à l'hôpital. Ils ventilent le local. La déchetterie réouvre en début d'après-midi.



**N°47203 - 27/09/2015 - FRANCE - 02 - CLAMECY**

*E38.11 - Collecte des déchets non dangereux*

Vers 23h45, un feu se déclare dans une déchetterie. Il concerne des pneus et des balles de papiers. Les secours éteignent l'incendie.

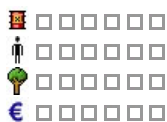


**N°47038 - 27/08/2015 - FRANCE - 45 - SAINT-CYR-EN-VAL**

*E38.11 - Collecte des déchets non dangereux*

Vers 11h50, un feu se déclare dans une benne d'incinérables tout venant d'une déchetterie. L'incendie n'étant pas maîtrisable avec les moyens de lutte du site, le gardien alerte les pompiers. Il procède à l'évacuation des usagers présents sur le site. L'incendie est maîtrisé vers 12h20. Les pompiers quittent les lieux 10 minutes plus tard. La déchetterie rouvre normalement à 14 h.

Seule la benne est endommagée. Suivant la procédure, le gardien a fermé la vanne de confinement des eaux d'extinction d'incendie. Une entreprise spécialisée pompe ces 8 m<sup>3</sup> d'eaux.



**N°47048 - 20/08/2015 - FRANCE - 40 - MESSANGES**

*E38.11 - Collecte des déchets non dangereux*

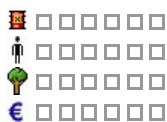
Vers 21h15, dans une usine d'incinération, un feu se déclare sur la zone de transit des déchets non valorisables (DNV) issus des déchetteries. L'une des 2 personnes en poste attaque le feu à l'aide d'un RIA tandis que l'autre alerte les pompiers. Ces derniers maîtrisent le sinistre et restent sur le site jusqu'à 3 h. Une surveillance est mise en place.

Le stock de DNV présent au moment de l'incendie était d'une trentaine de tonnes. Fortement imprégnés par les eaux d'extinction (total de 51.5 t), les déchets incendiés sont déversés dans la fosse à déchets et incinérés 4 jours après l'incendie.

Une sensibilisation est réalisée auprès:

des chauffeurs chargés des évacuations des bennes de DNV sur les déchetteries des personnels de l'usine d'incinération

afin qu'ils effectuent un contrôle visuel du chargement, respectivement au moment de l'enlèvement et du dépotage.



**N°46997 - 03/08/2015 - FRANCE - 60 - NOGENT-SUR-OISE**

*E38.11 - Collecte des déchets non dangereux*

Vers 3h45, dans un centre de tri, un feu couvant se déclare dans un casier de 2 000 t de déchets de type tout venant valorisable (déchets en mélange, de papiers, cartons, plastiques, gravats, ferrailles?). Aucune flamme n'est apparente, mais un important dégagement de fumée blanche se dirige vers la commune voisine.

Les secours rencontrent des difficultés pour pénétrer dans le site, le dispositif d'appel du gardien restant sans effet.

La vanne de rétention du site n'étant pas accessible, ils doivent poser un coussin obturateur dans le conduit de rejet principal des eaux du site. Ils noient le feu couvant afin d'éviter son développement. Les salariés isolent les déchets impactés avec une chargeuse et une grue pour éviter toute propagation. L'intervention se termine vers 12 h. Une surveillance est mise en œuvre pendant les 24 h suivantes.

Les 113 t de déchets calcinés sont envoyés vers une installation de stockage. Les 12 t d'eaux d'extinction sont confinées sur site.

Les causes de l'incendie sont inconnues. Plusieurs hypothèses sont toutefois évoquées par l'exploitant :

inflammation liée aux fortes chaleurs sévissant depuis plusieurs semaines inflammation suite à un dépôt de déchets non conformes en provenance des déchetteries (piles, cendres de barbecue?).

A la suite de l'accident, l'exploitant met en place une caméra orientée sur la zone de l'incendie pour réaliser un suivi en continu de ce secteur. La vanne de rétention est déplacée afin d'être facilement accessible. L'exploitant prend par ailleurs contact avec sa société de surveillance pour comprendre les motifs du dysfonctionnement de l'appel du gardien et prendre d'éventuelles mesures correctives.



**N°46873 - 14/07/2015 - FRANCE - 73 - FRANCIN**

*E38.11 - Collecte des déchets non dangereux*

Vers 16h30, dans un centre de tri et transit de déchets, un feu se déclare sur un stockage extérieur de 300 m<sup>3</sup> de refus de tri en attente d'expédition vers une installation de stockage. Ce stock est situé à proximité immédiate d'un hangar abritant une chaîne de tri des déchets du BTP. L'incendie se propage à :

un tas de DIB lourds (déchets issus du BTP) un camion garé dans l'enceinte du site contenant des déchets dangereux (peintures, solvants, produits phytosanitaires?) en provenance d'une déchetterie une alvéole de plastiques durs un tas de bois broyé.

Un important panache de fumée noire se dégage (combustion du plastique et des déchets dangereux du camion) gênant la circulation sur l'A43 voisine.

Alerte et intervention

Un employé d'une entreprise voisine alerte les secours. Une cinquantaine de pompiers arrosent les déchets en feu et protègent l'outil de travail (trommel, chaîne de tri) en s'alimentant à partir d'un poteau incendie du site, de 2 réserves d'eau de 100 m<sup>3</sup> et du lac de Francin situé à 1,3 km. Ils déplacent et scindent les tas de déchets afin d'arrêter la propagation.

L'incendie est maîtrisé vers 2 h du matin et l'intervention se termine le lendemain en début d'après-midi.

Conséquences

Trois pompiers sont victimes d'un coup de chaud.

Le hangar de 1 300 m<sup>2</sup> contenant la chaîne de tri est endommagé. Sa structure doit être renforcée et son toit déposé. L'incendie brûle 300 m<sup>3</sup> de refus de tri, 300 m<sup>3</sup> de DIB lourds, 300 m<sup>3</sup> de plastiques, une petite fraction du stockage de bois broyé ainsi que le camion et son contenu. Les déchets non dangereux sont envoyés en traitement. Le camion est éliminé selon la filière VHU. Les dommages matériels s'élèvent à 100 à 150 k?.

La vanne d'isolement des réseaux est fermée permettant aux eaux d'extinction d'être retenues sur site. Elles sont pompées par une société spécialisée. Les réseaux et les dispositifs déshuileurs sont nettoyés.

Analyse des causes et circonstances

Un acte de malveillance est exclu après visionnage des enregistrements des 21 caméras de surveillance. Selon l'exploitant, l'incendie serait dû à l'échauffement des déchets du fait des fortes chaleurs et du vent fort.

Le jour du sinistre, le site était fermé. Le gardien habitant sur site n'était pas présent au moment de l'accident.

L'inspection constate que les stocks de bois dépassaient les quantités autorisées. Selon l'exploitant, ceci est dû à un ralentissement de l'activité des destinataires du bois broyé (usines de fabrication de panneaux, chaufferies moins demandeuses d'énergie en été).

Leçons tirées

L'exploitant rappelle aux chauffeurs de stationner leurs véhicules loin des stockages de déchets. Il met en place un gardien suppléant en cas d'absence du titulaire.

Le fait que les secours organisent régulièrement des exercices sur site dans le cadre du plan ETARE a facilité l'intervention.



**N°47916 - 25/04/2015 - FRANCE - 35 - GUICHEN**

*E38.11 - Collecte des déchets non dangereux*

Vers 1h40, dans une déchetterie, un feu se déclare sur un stock de 600 m<sup>3</sup> de déchets verts sur 1 500 m<sup>2</sup>. Les pompiers décompactent et étalent les déchets. Ils éteignent l'incendie et quittent le site vers 20 h. Les eaux d'extinction sont confinées dans le bassin de rétention du site. Suite à l'événement, la plateforme déchets verts reste condamnée pendant une semaine.

L'exploitant suppose qu'un dépôt de cendres chaudes par un usager pourrait être à l'origine de l'incendie. Il rappelle par affichage l'interdiction de fumer dans la zone ainsi que l'interdiction de déposer des cendres chaudes. La sensibilisation des agents d'accueil au risque incendie est renouvelée.



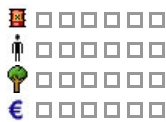
**N°46516 - 23/04/2015 - FRANCE - 52 - SAINT-DIZIER**

*E38.11 - Collecte des déchets non dangereux*

Peu après 21 h, un feu se déclare dans un bâtiment de 600 m<sup>2</sup> au sein d'une déchetterie. Le bâtiment contient 70 m<sup>3</sup> d'ordures ménagères et assimilés. Les pompiers maîtrisent le sinistre. Ils déblaient les lieux et sortent les 68 t de déchets à l'aide d'un engin de l'entreprise. Les eaux d'extinction rejoignent le réseau d'assainissement de la ville.

Aucun impact n'a été relevé dans le milieu naturel. Un employé reste sur place pour surveiller le site pendant la nuit. Deux agents travaillant sur le site, une réorganisation interne est mise en place pour éviter tout chômage technique.

Les ordures ménagères sont ramassées normalement le lendemain mais prises en charge sur un autre site.



**N°46489 - 17/04/2015 - FRANCE - 95 - CHENNEVIERES-LES-LOUVRES**

*E38.11 - Collecte des déchets non dangereux*

Vers 1h10, dans une déchetterie, un feu se déclare sur 500 m<sup>3</sup> de déchets ménagers dans un hangar couvert de 5 700 m<sup>2</sup>. Les secours projettent du sable pour faire baisser l'intensité du sinistre. Le responsable de la société met en œuvre des tractopelles. Les pompiers maîtrisent le sinistre par déplacement et arrosage des déchets. Tout risque de propagation est écarté.



**N°46470 - 15/04/2015 - FRANCE - 45 - PUISEAUX**

*E38.11 - Collecte des déchets non dangereux*

Vers 15 h, un feu se déclare dans une benne de déchets divers d'une déchetterie. Son remplissage à 30 % permet aux pompiers de procéder à l'extinction sans avoir besoin de la vider. L'intervention s'achève vers 17 h. Le site est évacué pendant l'opération. La benne est fortement endommagée (peinture, bastaing de guidage latéral et butée arrière brûlés).



**N°46467 - 14/04/2015 - FRANCE - 45 - ORLEANS**

*E38.11 - Collecte des déchets non dangereux*

Vers 11 h, un feu se déclare dans une benne de déchets métalliques d'une déchetterie après le passage d'un compacteur mobile. Un canapé à structure métallique est en feu. Alertés par les agents du site, les secours évacuent le personnel et les usagers. Ils éteignent le sinistre après avoir vidé le contenu de la benne au sol. L'intervention s'achève à 11h50 et la déchetterie est rouverte au public.

Une étincelle lors du compactage de la ferraille ou un mégot de cigarette sont envisagés comme origine du sinistre.



**N°46377 - 18/03/2015 - FRANCE - 31 - COLOMIERS**

*E38.11 - Collecte des déchets non dangereux*

Vers 19 h, dans un bâtiment de 1 500 m<sup>2</sup> d'une déchetterie, un feu se déclare sur un stock de 90 m<sup>3</sup> de déchets composés de plastiques et de papiers. Un voisin apercevant de la fumée donne l'alerte.

Les pompiers protègent des camions garés à l'extérieur. Ils éteignent l'incendie dans la nuit et dégarnissent le bardage du bâtiment. Ils poursuivent la surveillance pour éviter toute reprise du feu. L'activité du site est maintenue.



**N°46929 - 11/03/2015 - FRANCE - 40 - SOUSTONS**

*E38.11 - Collecte des déchets non dangereux*

Vers 0h45, un feu de déchets végétaux se déclare sur la plateforme de broyage d'une déchetterie. L'incendie brûle 50 m<sup>3</sup> sur les 800 m<sup>3</sup> présents. Les pompiers l'éteignent vers 2h15.

Les gendarmes effectuent une enquête. L'acte de malveillance est privilégié. D'après les pompiers, les végétaux n'ont pas pu s'enflammer seuls. Les seuls cas d'incendies de végétaux observés se sont produits à la suite de dépôts de cendres encore chaudes. Or, le gardien signale que lorsqu'il a quitté le site à 18 h la veille, il n'y avait pas eu de cendres déposées.

Le responsable du site porte plainte auprès de la gendarmerie. Cet incident survient dans un contexte déjà tendu. Une association de riverains voisins de la déchetterie s'est récemment créée et réclame la fermeture du site au motif des nuisances qu'il génère.



**N°46279 - 17/02/2015 - FRANCE - 45 - SAINT-JEAN-DE-BRAYE**

*E38.11 - Collecte des déchets non dangereux*

Vers 13h15, les gardiens d'une déchetterie sentent une odeur de fumées alors qu'ils sont en pause déjeuner et que la déchetterie est fermée au public. Ils découvrent qu'un feu s'est déclaré dans la benne tout venant et appellent les pompiers. Ces derniers vident la benne et étalent les déchets au sol. L'incendie est maîtrisé vers 16 h. Seule la peinture de la benne est endommagée. Aucun autre dommage n'est constaté. La déchetterie est restée fermée au public de 14 h à 15 h. Les déchets sont évacués vers un centre de stockage de déchets non dangereux. Le sol est nettoyé par balayage mécanique et le déshuileur / débourbeur est curé. Le dépôt de cendres chaudes dans la benne de tout venant, à l'insu du gardien, serait à l'origine du sinistre. Il est rappelé aux gardiens d'être vigilants lors des dépôts de cendres dans les bennes. Une communication est faite auprès des usagers concernant l'apport de cendres en déchetterie.



**N°46666 - 17/02/2015 - FRANCE - 38 - VAULNAVEYS-LE-HAUT**

*E38.11 - Collecte des déchets non dangereux*

Une pollution aux hydrocarbures est constatée en aval d'une déchetterie. Des huiles minérales se sont écoulées dans le réseau de collecte des eaux pluviales puis déversées dans le bassin tampon du site (250 m<sup>3</sup>) et dans le puisard associé à la canalisation de rejet vers le milieu naturel. Les huiles sont confinées en superficie du bassin tampon ainsi que dans le puisard situé avant le point de rejet. Aucune d'irisation n'est constatée dans le VERNON.

Lors du constat de la pollution, la vanne d'isolement n'a pas été fermée, le personnel de la déchetterie ne disposant pas d'habilitation pour fermer la vanne à l'intérieur du puisard. Aucune commande manuelle déportée de la vanne n'est présente dans le local des gardiens. Ceci est contraire aux prescriptions de l'arrêté préfectoral du site.

L'exploitant fait appel à une entreprise spécialisée pour pomper les hydrocarbures. L'entreprise commence par fermer la vanne d'isolement. Suite à cette man?uvre, un faible écoulement d'hydrocarbures se produit au niveau du point de rejet. La vanne n'étant jamais actionnée, elle n'est pas étanche. La modification du niveau dans le bassin tampon du fait du pompage conduit à un entraînement de la phase huileuse vers le milieu naturel. Compte tenu de la durée limitée du rejet, aucun impact n'est observé sur le ruisseau. Après étanchéification de la vanne, l'entreprise pompe tous les effluents dans le bassin, les puisards et le débourbeur-déshuileur.

Le débourbeur-déshuileur, placé en amont du bassin tampon, n'a pas joué son rôle. Il a été saturé du fait du débit de la pollution. Il semble que le flotteur permettant de détecter un niveau haut ne soit pas relié à un système d'alerte au niveau du local des gardiens.

Une proposition de mise en demeure est émise par l'inspection des installations classées pour imposer à l'exploitant la mise en place d'un système permettant de commander aisément la fermeture de la vanne d'isolement par le personnel de la déchetterie. Cette vanne doit être actionnable en toute circonstance, par exemple en cas d'incendie sur site.

L'origine de la pollution est un fût métallique contenant des huiles de vidange qui était présent dans la benne de réception des ferrailles. Il est possible que le contenu du fût se soit vidé dans la benne, non étanche, et que les huiles aient ensuite été lessivées par les fortes pluies des jours précédents. Ce fût n'aurait pas dû se trouver dans la benne de réception des ferrailles. Il aurait dû être repéré par les gardiens de la déchetterie.

Un rappel des consignes est effectué auprès des gardiens pour qu'ils redoublent de vigilance lors de leurs tournées de vérification du contenu des bennes.



**N°45946 - 12/11/2014 - FRANCE - 86 - VALDIVIENNE**

*E38.11 - Collecte des déchets non dangereux*

Vers 10h30, dans une déchetterie, un usager se blesse en voulant vider des déchets dans la benne de déchets bois. Quelques mètres cubes de bois divers jonchent le sol devant la benne, dont une planche sur laquelle l'usager glisse. La victime se rend à l'hôpital. Blessé au pouce, sa main est plâtrée pour plusieurs semaines. L'évacuation de la benne remplie, avait été commandée dès le 10/11 par le gardien, mais les 6 chauffeurs en charge de l'évacuation des caissons pleins étaient débordés. Ils évacuent finalement le contenu de la benne le jour de l'accident à 9h30. Compte tenu de l'affluence du site, le gardien n'a pas eu le temps de nettoyer le bois jonchant le sol. Le site connaît depuis 2013 une augmentation constante des tonnages de déchets reçus. L'exploitant prévoit l'intervention d'un 7ème chauffeur lors des périodes de fortes fréquentations ainsi que le balisage de la zone encombrée.



**N°45888 - 29/10/2014 - FRANCE - 86 - SAINT-SAVIN**

*E38.11 - Collecte des déchets non dangereux*

Dans une déchetterie, un feu se déclare vers 12h30 dans une benne de déchets tout-venant de 27 m<sup>3</sup> remplie à moitié. Un employé en pause déjeuner (site fermé à cette heure) aperçoit les flammes et donne l'alerte. Les pompiers éteignent l'incendie. L'exploitant fait intervenir un camion pour évacuer la benne qui est à quai et l'isoler. Pendant la durée de l'intervention, la déchetterie est fermée au public. Elle ré-ouvre à 14h30, avec 1 h de retard sur l'horaire habituel. Pendant 4 jours, la benne fait l'objet d'une surveillance avec retournement du contenu. Les déchets brûlés (1,7 t) sont évacués vers un centre d'enfouissement le 04/11. Les dommages liés à la destruction de la benne sont estimés à 3 800 €. Selon l'exploitant, la négligence d'un usager lors d'un dépôt serait à l'origine de l'incendie. Il met en place une signalétique de lutte contre les incendies sur les pictogrammes de benne et redéfinit les responsabilités en cas d'incendie via le règlement intérieur du site.



**N°45536 - 26/07/2014 - FRANCE - 52 - BROTTE**

*E38.11 - Collecte des déchets non dangereux*

Dans une déchetterie soumise à déclaration, 2 gardiens présentent des irritations aux yeux et une gêne respiratoire à l'ouverture d'une caisse en plastique de 30 l. Celle-ci contient différentes substances dans des emballages individuels : carbonate de sodium, sulfate d'ammonium, chlorate de sodium et chloropicrine. Les 2 gardiens sont envoyés aux urgences et 3 autres personnes présentes sur les lieux sont évacuées. Les employés incommodés reprennent leur service dès le lendemain matin. Les pompiers séparent les produits incriminés, les reconditionnent et les stockent dans un local fermé, pour éviter tout accès, en attendant leur prise en charge par une société spécialisée quelques jours plus tard. La chloropicrine (trichloronitrométhane) est à l'origine de l'émanation de gaz. Contenue dans une bombe métallique percée, une partie s'en est écoulée. Ce produit toxique est interdit à la vente en France depuis 1989. Il n'avait jamais été collecté jusqu'alors. La gardienne en poste n'a pas su évaluer le danger lié à sa manipulation, malgré son étiquetage. L'inspection des installations classées est informée et demande, à l'exploitant, un rapport d'accident.



**N°45709 - 09/06/2014 - FRANCE - 16 - AUNAC**

*E38.11 - Collecte des déchets non dangereux*


Un particulier signale vers 4h30 un incendie dans une déchetterie. Les pompiers constatent que le sinistre concerne le local du gardien du site qui sert également à stocker les métaux non-ferreux, les textiles et la filière recyclerie. L'incendie est éteint à 6h30 au moyen de 4 camions-citernes d'eau (la borne incendie la plus proche étant située à 200 m du site). L'intervention s'achève à 7h45. Le toit du local s'effondre et son contenu est détruit. Les murs porteurs présentent des fissures dues à la chaleur. Le gérant ferme la déchetterie pour la semaine, conduisant les usagers à se reporter vers les déchetteries voisines. Le site est déblayé. Le bâtiment est détruit le 17/06 et un bungalow est installé en remplacement. L'enquête de gendarmerie privilégie la piste criminelle. Le bâtiment a été forcé au niveau du local technique (destruction au burin du mur autour du chambranle de la porte sécurisée). Les intrus ont volé des objets à recycler avant de mettre le feu au local. L'exploitant met en place un système de surveillance (appareil photo couplé à un détecteur de mouvement). Une réserve incendie souple de 180 m<sup>3</sup> est acquise en partage avec un industriel voisin devant également se mettre en conformité sur ce plan.





**N°45286 - 14/05/2014 - FRANCE - 45 - INGRE**


*E38.11 - Collecte des déchets non dangereux*


Des individus pénètrent de nuit dans une déchetterie. Ils provoquent 4 départs de feu : au niveau du conteneur de déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), du local des déchets diffus spécifiques et batteries, du local de dépôt temporaire des pneumatiques, ampoules et piles usagées et du bac de réception des bidons d'huile usagée vides. Les pompiers, sur place à 23 h, établissent un périmètre de sécurité et éteignent l'incendie. Une partie de la déchetterie est fermée au public. Les pneus incendiés sont stockés dans une benne de 10 m<sup>3</sup> pour être envoyés en filière agréée. Un incendie d'origine criminel s'est produit dans une autre déchetterie du même exploitant la veille à St Jean de Braye (ARIA 45281). L'exploitant met en place une ronde de nuit sur l'ensemble des déchetteries de la communauté d'agglomération.

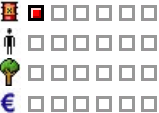
 **N°45281 - 13/05/2014 - FRANCE - 45 - SAINT-JEAN-DE-BRAYE**  
*E38.11 - Collecte des déchets non dangereux*  
 Des individus pénètrent dans une déchetterie pendant la nuit et provoquent 2 départs de feu. Le gardien constate l'incendie à sa prise de poste à 9 h. Le feu s'est éteint par lui-même. Un incendie d'origine criminel a lieu dans une autre déchetterie du même exploitant le lendemain à Ingré (ARIA 45286). L'exploitant met en place une ronde de nuit effectuée par un prestataire privé sur l'ensemble des déchetteries de la communauté d'agglomération.


 **N°45123 - 27/02/2014 - FRANCE - 45 - PITHIVIERS**  
*E38.11 - Collecte des déchets non dangereux*  
 Un obus est découvert vers 9h30 dans une déchetterie communale. Le site est évacué et fermé par la gendarmerie. Le service de déminage de Versailles évalue les risques et conclue à l'absence de danger immédiat ; l'obus est isolé sur le site dans un lieu hors public et à l'écart des bâtiments et sera enlevé par le service de déminage 5 jours après. La déchetterie est réouverte à 11h15. Un particulier aurait déposé l'obus.


 **N°44970 - 14/02/2014 - FRANCE - 95 - SAINT-OUEN-L'AUMONE**  
*E38.11 - Collecte des déchets non dangereux*  
 Vers 22 h, un feu se déclare dans le centre de tri d'une déchetterie soumise à autorisation. Les pompiers circonscrivent le sinistre qui couve sur 3 500 m<sup>2</sup> à l'aide de 6 lances. Les eaux d'extinction s'écoulent vers le bassin de rétention. Le lendemain après-midi, des engins mécaniques déblaient les lieux et isolent les déchets brûlés. Ces derniers sont transportés, après refroidissement, vers un centre de recyclage des déchets voisin. L'incendie est considéré comme éteint le 16 février à 18h45. Le bâtiment de stockage de déchets ménagers est détruit et 40 personnes sont en chômage technique. L'activité de tri des déchets est interrompue pour 20 à 25 communes. Pendant quelques jours, les collectes sélectives sont assimilées aux déchets ménagers puis seront envoyées vers d'autres centres de tri.

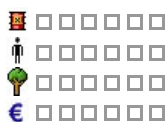
 **N°44905 - 30/01/2014 - FRANCE - 45 - SAINT-JEAN-DE-BRAYE**  
*E38.11 - Collecte des déchets non dangereux*  
 Des particuliers signalent un départ de feu dans une déchetterie lors de la fermeture de la mi-journée. Les flammes concernent une benne de déchets non valorisés. Les pompiers éteignent le feu, permettant à l'établissement de rouvrir normalement à 14 h, la benne incriminée ayant été mise à l'écart. Des cendres chaudes placées dans la benne peu avant la fermeture seraient à l'origine du sinistre.

 **N°44411 - 30/09/2013 - FRANCE - 71 - CHARNAY-LES-MACON**  
*E38.11 - Collecte des déchets non dangereux*  
 La mise en contact d'acide avec des produits phytosanitaires dans un fût en plastique provoque des vapeurs irritantes dans un local d'une déchetterie vers 9h45. Le gardien alerte les secours, le site ferme au public. Les pompiers diluent le mélange qui est récupéré dans la rétention. L'intervention s'achève vers 11 h.

 **N°44259 - 02/09/2013 - FRANCE - 45 - INGRE**  
*E38.11 - Collecte des déchets non dangereux*  
 Dans une déchetterie alors fermée au public, un sac contenant des pastilles chlorées (ATCC / DCNa ?) s'enflamme vers 19h15 en émettant une abondante fumée. Les pompiers sur place 15 min plus tard éteignent le feu. Leur intervention s'achève vers 20 h. Un particulier a déposé ses galets à côté du bac collectant les déchets dangereux des ménages sans que les employés du site ne le remarquent. Les pastilles sont transférées le lendemain dans un centre de destruction spécialisé. Les consignes de tri et la vérification du site en fin de service sont rappelées lors d'une réunion d'exploitation avec les agents de la déchetterie.

 **N°44788 - 13/06/2013 - FRANCE - 45 - LA FERTE-SAINT-AUBIN**  
*E38.11 - Collecte des déchets non dangereux*  
 Un mélange de produits incompatibles produit un dégagement de fumées toxiques vers 10h30 dans le local « déchets toxiques » d'une déchetterie. Le gardien du site s'évanouit alors qu'il cherche l'origine de la fumée. Un usager sort le gardien du local et alerte les pompiers et l'exploitant. Le responsable de site se rend sur les lieux. Le centre de collecte des déchets est fermé au public pour la journée. Les secours évacuent l'agent souffrant de brûlures des voies respiratoires vers un centre hospitalier. La cellule spécialisée dans les risques chimiques neutralise les produits incriminés. Les 700 l de déchets toxiques sont pris en charge par une entreprise spécialisée et le site ré-ouvre le lendemain. Le gardien du site est sensibilisé aux risques toxiques liés aux déchets dangereux.

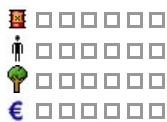
 **N°43505 - 04/03/2013 - FRANCE - 60 - BREUIL-LE-SEC**  
*E38.11 - Collecte des déchets non dangereux*  
 Un feu se déclare vers 17h30 sur une mini-pelle dans une cellule de 200 m<sup>2</sup> d'un bâtiment technique de 1 000 m<sup>2</sup> d'une déchetterie communale où sont stationnés plusieurs poids lourds. Le sinistre émet une importante fumée. Les pompiers éteignent l'incendie après avoir fait face à des difficultés d'alimentation en eau et d'accès dans le bâtiment. Un étang voisin assure la réserve en eau. L'intervention s'achève à 18h30.



**N°43971 - 04/02/2013 - FRANCE - 28 - COURVILLE-SUR-EURE**

*E38.11 - Collecte des déchets non dangereux*

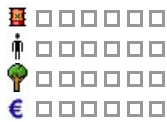
Un feu se déclare vers 19 h dans la benne des encombrants d'une déchetterie. Un employé du site habitant à proximité entend la sirène des pompiers et aperçoit les flammes : il prévient son supérieur hiérarchique puis se rend sur les lieux pour ouvrir le portail aux pompiers. Sur demande de ces derniers, l'exploitant déplace la benne (éloignement du quai) pour éviter une propagation aux autres déchets puis la vide au sol pour faciliter l'extinction des flammes. Les secours quittent le site vers 23 h, les eaux d'extinction sont collectées et transiteront via le déboureur déshuileur du site. L'ensemble des déchets est rechargé dans la benne et évacué pour être stocké sur un autre site du groupe. La déchetterie était fermée au public depuis 17h30 et le gardien avait quitté les lieux à 17h45 sans constater d'anomalie. L'exploitant attribue l'origine du feu à la dépose dans la benne de cendres encore chaudes.



**N°43196 - 30/12/2012 - FRANCE - 974 - SAINT-PIERRE**

*E38.11 - Collecte des déchets non dangereux*

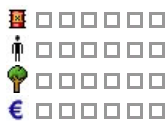
Un feu se déclare vers 13 h sur un tas de 1 500 m<sup>3</sup> de déchets broyés dans une déchetterie. Les pompiers éteignent l'incendie vers 20 h. Une société privée surveille le site durant la nuit et arrose les foyers résiduels. Un incendie a déjà eu lieu sur le même site le 23/09/12 (ARIA 42793).



**N°42793 - 23/09/2012 - FRANCE - 974 - SAINT-PIERRE**

*E38.11 - Collecte des déchets non dangereux*

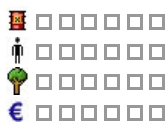
Un feu se déclare vers 12h45 dans 2 alvéoles de la zone déchetterie d'un centre de tri communal de déchets ménagers, 2 d'entre elles contiennent des DEEE (déchets d'équipements électriques et électroniques). Une importante fumée noire, visible de loin, se répand sur la route voisine mais ne perturbe pas le trafic aérien. Les pompiers éteignent l'incendie à 17h15 à l'aide de 6 engins de secours et de plusieurs tractopelles permettant de déplacer les déchets hors des casiers après arrosage. La police s'est rendue sur place. Le centre fait l'objet d'un projet de remise aux normes des conditions de stockage pour respecter la réglementation en vigueur.



**N°42719 - 07/09/2012 - FRANCE - 80 - NURLU**

*E38.11 - Collecte des déchets non dangereux*

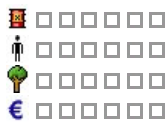
Un feu se déclare vers 19 h sur un casier de 4 000 m<sup>2</sup> contenant des déchets ménagers dans un centre d'enfouissement technique de déchets ménagers servant également de déchetterie communale. L'incendie menace de se propager à des stocks aériens de déchets et à d'autres casiers. Les services de secours interviennent avec 40 hommes et 7 engins. Une épaisse fumée grise est visible à plusieurs kilomètres, les mesures atmosphériques ne relèvent pas de toxicité. Des témoignages d'habitants du village voisin font part d'une fumée irrespirable et d'une visibilité réduite à 30 m. Les pompiers utilisent des lances à mousse alimentées par 2 fourgons à mousse et des lances à eau branchées sur réseau incendie du site alimenté par 2 bassins de 4 000 et 6 000 m<sup>3</sup>. Des engins de terrassement arrivent par convoi spécial le lendemain vers 8 h pour recouvrir de terre le casier sinistré. L'intervention s'achève vers 16h30 le lendemain. Le sous-préfet s'est rendu sur place, l'inspection des installations classées est informée. Les associations locales de protection de l'environnement demandent une évaluation de la pollution causée par l'incendie car le casier sinistré était recouvert de résidus de broyages automobiles (RBA) contenant divers mousse, plastiques et textiles afin de limiter l'envol des déchets ménagers légers en surface du casier. Elles dénoncent également une "mauvaise gestion du site" et l'utilisation des RBA jugés "dangereux et non-conformes".



**N°42613 - 24/06/2012 - FRANCE - 40 - CAUPENNE**

*E38.11 - Collecte des déchets non dangereux*

Un incendie survient en fin de journée sur un centre de stockage des déchets (ISDND), conduisant à une fermeture temporaire de l'installation pour la partie "déchets non recyclables en mélange". L'indisponibilité temporaire perturbe le fonctionnement des déchetteries (accumulation de ce type de déchet) en amont.



**N°42096 - 25/04/2012 - FRANCE - 86 - SILLARS**

*E38.11 - Collecte des déchets non dangereux*

Le portique de détection radioactive d'une déchetterie se déclenche au passage d'un camion benne vers 10h30. Le véhicule est orienté vers le site de stockage et de valorisation de la commune et les services de secours sont alertés. Les pompiers procèdent à son isolement puis ouvrent la benne où ils découvrent l'objet à l'origine du rayonnement. Il s'agit d'un élément en verre rond concave de 4 cm de diamètre et de 5 mm d'épaisseur qu'ils identifient comme un verre de niveau à bulle, une contamination surfacique liquide sur 30 cm<sup>2</sup> est détectée en fond de benne. La cellule de risque radiologique présente sur les lieux mesure une activité de 1 000 coups/s et un débit de dose de 12 µSv/h. L'élément en verre est isolé et l'exploitant contacte l'ANDRA, l'ASN et l'IRSN pour information et élimination de l'élément.




**N°41035 - 02/10/2011 - FRANCE - 28 - CHAMPHOL**


*E38.11 - Collecte des déchets non dangereux*


Un feu se déclare vers 21h30 dans 2 bâtiments préfabriqués d'une déchetterie. Ces locaux accueillent le bureau des agents et le local de collecte contenant 4 m<sup>3</sup> de produits dangereux (peintures, solvants, produits phytosanitaires). Le sinistre s'étend à la voie ferrée proche suite à l'écoulement d'un liquide inflammable. Les pompiers, appuyés par une cellule mobile d'intervention chimique (CMIC), obstruent le réseau d'eau pluviale pour limiter les risques de pollution et déploient 1 lance à eau; un agent d'exploitation du réseau ferré se déplace. Les mesures toxicologique (HCI) ne relèvent aucune pollution. Les pompiers quittent les lieux à 23h55 après les avoir nettoyés au moyen d'une lance à eau. Un acte de surveillance est suspecté. En novembre 2010, un incendie s'était déjà déclaré dans le local de gardiennage. L'exploitant envisage d'installer un réseau de vidéo-surveillance. Le site reste fermé 2 à 3 semaines en raison du nettoyage et de la visite des experts en assurances. Les usagers peuvent utiliser les autres déchetteries de l'agglomération de Chartres.



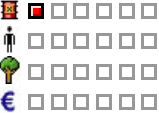
-  **N°40860 - 09/08/2011 - FRANCE - 51 - MONTMORT-LUCY**  
*E38.11 - Collecte des déchets non dangereux*  
 A l'ouverture, 300 détonateurs pyrotechniques utilisés en carrières sont découverts devant une déchetterie. Une équipe de démineurs les détruit sur place. L'origine de ces détonateurs est inconnue (absence de marquage).
-  **N°41304 - 25/07/2011 - FRANCE - 61 - CALIGNY**  
*E38.11 - Collecte des déchets non dangereux*  
 Un feu se déclare vers 21h30 sur une plate forme de stockage contenant 5 000 m<sup>3</sup> (1 200 t) de déchets verts dans une déchetterie communale. Les services de secours interviennent en limitant l'arrosage des déchets en feu car le site ne possède pas de bassin de rétention et les eaux d'extinction rejoignent directement la VERE, rivière voisine du site. Le personnel de la déchetterie aide les pompiers en évacuant une partie du tas à l'aide d'un grappin et d'un engin de levage dans le pré voisin. L'opération se déroule sous le contrôle des sapeurs-pompiers qui arrosent en permanence le tas en feu en pompant l'eau dans la rivière (500 l par minute). Le foyer est maîtrisé en 4 h et les pompiers quittent le site à 2 h le lendemain. Un feu couvant est détecté à 8 h dans le tas de déchets par l'exploitant, mobilisant ainsi une équipe de surveillance de pompiers jusqu'à 18 h. La déchetterie est cependant ouverte au public moyennant un balisage de la zone de stockage accidentée. Une accumulation anormale de déchets végétaux sur le site est à l'origine d'un phénomène de fermentation ayant provoqué l'incendie. Le prestataire en charge de l'évacuation hebdomadaire des déchets verts ne remplissait pas son contrat depuis plusieurs semaines. L'exploitant fait évacuer 580 t en urgence par ce prestataire et le reste par d'autres sociétés.
-  **N°40663 - 23/07/2011 - FRANCE - 39 - COURLAOUX**  
*E38.11 - Collecte des déchets non dangereux*  
 Un feu se déclare vers 15h30 (heure déterminée avec l'aide de la caméra de surveillance) dans le casier en exploitation d'un centre d'enfouissement de déchets industriels et ménagers ultimes. Les premières fumerolles peuvent être confondues avec des nuages et une période de pluie vers 17 h retarde l'apparition des flammes à 21 h. L'alerte n'est donnée que le lendemain vers 8h30 par un agent d'exploitation habitant à proximité qui a aperçu des fumées montant du casier. Les pompiers, sur place à 9 h, éteignent l'incendie vers 12 h à l'aide de 400 à 600 m<sup>3</sup> d'eaux de ruissellement puisées dans le bassin de rétention du site situé à 50 m. Durant l'extinction, un employé retourne les déchets avec une pelle sur chenille pour les aérer en surface et faciliter la pénétration de l'eau, puis la zone sinistrée est recouverte de 120 m<sup>3</sup> de matériaux inertes : mâchefers, limons et sables grossiers. La surface de déchets concernée est de 200 m<sup>2</sup> (10x20). Selon l'exploitant, le feu aurait pris en surface des déchets, mélange de tout-venant de déchetterie, refus de tri et déchets d'entreprises ; le massif était recouvert sur la surface et le talus par un mélange de limons et mâchefers. Retardé par la faible quantité de combustibles et les conditions météorologiques, le feu s'est peu étendu. Aucun signe avant-coureur du feu n'avait été détecté et l'alvéole n'avait pas été réalimentée depuis près de 2 mois. Plusieurs origines sont envisagées : auto-combustion liée à un apport d'air dans le massif de déchets (mais le feu semble avoir pris en surface), auto-inflammation du biogaz se propageant aux déchets (mais le biogaz du casier est déjà capté et la torchère fonctionnait normalement), effet loupe par la présence de débris de verre (peu probable au vu de la météo) ou acte malveillant (les caméras n'ont rien détecté mais un engin incendiaire a pu être lancé depuis l'extérieur du site).
-  **N°40435 - 02/06/2011 - FRANCE - 94 - BONNEUIL-SUR-MARNE**  
*E38.11 - Collecte des déchets non dangereux*  
 Un feu se déclare vers 10h10 dans une déchetterie. Les pompiers interviennent avec 26 hommes, 7 engins pour établir 3 lances dont 2 sur échelle afin de combattre plusieurs foyers simultanément. L'incendie est éteint vers 15 h.
-  **N°40292 - 14/05/2011 - FRANCE - 78 - PORCHEVILLE**  
*E38.11 - Collecte des déchets non dangereux*  
 Vers 15h40, les services de secours interviennent à la suite d'une détection de radioactivité sur un conteneur de 30 m<sup>3</sup> de déchets à l'entrée d'une déchetterie. Le réservoir est confiné et les premières mesures réalisées montrent un bruit de fond supérieur à la normale sans débit de dose. Aucune personne n'est contaminée. Après recherche, une source scellée de radium 226 non contaminante est trouvée dans le conteneur (le radium était utilisé à des fins médicales et industrielles au début du 20<sup>e</sup> siècle). Elle est placée dans un château de plomb puis stockée dans un emballage étanche à l'intérieur d'un local fermé à clé. Une société spécialisée récupère le colis le lendemain.
-  **N°40043 - 24/03/2011 - FRANCE - 73 - LA RAVOIRE**  
*E38.11 - Collecte des déchets non dangereux*  
 Deux obus de tranchée de 140 mm datant de la première guerre mondiale sont découverts cabossés dans la benne à métaux d'une déchetterie vers 15 h. L'exploitant appelle la police, ferme le site et organise sa surveillance. Le lendemain, une équipe de démineurs intervient. Selon les artificiers, les 2 bombes à ailettes étaient vides et donc sans danger. Elles pourraient avoir appartenu à un collectionneur, étant en partie repeintes. Le système de vidéo-surveillance est utilisé pour tenter d'identifier la ou les personnes à l'origine de cet abandon de munitions, qui aurait pu avoir des conséquences graves si celles-ci n'étaient pas désactivées. Il ne s'agit pas du premier incident de ce type sur ce site : 6 mois auparavant, des grenades actives avaient été retrouvées.


 **N°38541 - 21/06/2010 - FRANCE - 59 - DOUCHY-LES-MINES**  
*E38.11 - Collecte des déchets non dangereux*  
 Vers 8 h, de la fumée jaune se dégage lors du compactage des déchets dans la benne d'un camion poubelle sur la commune de Denain. Le dégagement gazeux issu de bouteilles de mercure (Hg) et de nitrate d'argent (AgNO3) intoxique 2 éboueurs. L'équipage alerte les secours seulement lorsqu'il revient au centre de collecte de Douchy-les-Mines. Les 2 intoxiqués sont hospitalisés et 7 employés sont évacués suite à la mise en place d'un périmètre de sécurité. La police se rend sur les lieux et le sous-préfet est informé de l'événement. Les produits semblent provenir des poubelles d'un collège ; les produits, qui auraient du être déposés en déchetterie, sont récupérés par une société spécialisée. Les suites judiciaires dépendront de la décision des employés de porter plainte pour mise en danger de la vie d'autrui. D'après une employée, un incident similaire aurait eu lieu quelques mois auparavant.


 **N°37063 - 25/09/2009 - FRANCE - 22 - ILE-DE-BREHAT**  
*E38.11 - Collecte des déchets non dangereux*  
 Un feu se déclare de nuit dans une déchetterie. Le lendemain, les secours constatent une pollution du sol provenant de 2 fûts remplis d'huiles ménagères. Ils récupèrent les hydrocarbures, installent des barrages à l'entrée de la déchetterie pour éviter un écoulement en mer en cas de fortes précipitations et épandent un produit absorbant. Les services techniques municipaux prennent en charge les déchets. Un élu s'est rendu sur les lieux.


 **N°38000 - 09/09/2009 - FRANCE - 17 - ANDILLY**  
*E38.11 - Collecte des déchets non dangereux*  
 Un particulier se présente vers 18h30 dans une déchetterie pour y déposer des gravats lorsque des fumées s'échappent du moteur de son véhicule. L'extincteur présent dans l'installation ne permet pas de circonscrire l'incendie. L'avant du véhicule s'enflamme. Des hydrocarbures s'épandent sur la voirie, se déversent dans le réseau des eaux pluviales du site, sont retenus par le séparateur en fin de réseau mais s'enflamment et propagent l'incendie. Les pompiers interviennent en 20 min et ne quitteront les lieux que vers 20H30. Le véhicule détruit est évacué par son propriétaire le lendemain. L'ensemble des réseaux est nettoyé le surlendemain et remis en eau ; 500 l d'absorbant ont été utilisés et 6 m<sup>3</sup> de liquides pollués récupérés. L'exploitant est incité à revoir ses moyens internes de protection contre l'incendie, ceux existants ayant été insuffisants.

 **N°36384 - 29/06/2009 - FRANCE - 63 - CHATELDON**  
*E38.11 - Collecte des déchets non dangereux*  
 Un particulier dépose vers 16h20 un obus incomplet de 30 cm dans une déchetterie. Les gendarmes stockent l'obus dans une cave située sous la déchetterie. Les services de déminage se rendent sur place.

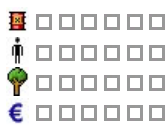
 **N°36353 - 24/06/2009 - FRANCE - 01 - SAINT-RAMBERT-EN-BUGEY**  
*E38.11 - Collecte des déchets non dangereux*  
 Une odeur de chlore est constatée vers 14h30 dans une déchetterie, au niveau d'un conteneur d'1 m<sup>3</sup> contenant divers produits chimiques. L'accès à la déchetterie est interdit au public et les pompiers établissent un lance à mousse en protection. Ils constatent la présence de chlore en granulés provenant de 2 bidons de 20 kg. Les bidons sont isolés puis récupérés par une entreprise spécialisée.

 **N°36246 - 02/04/2009 - FRANCE - 07 - NONIERES**  
*E38.11 - Collecte des déchets non dangereux*  
 En s'engageant sur la route D578 en direction des Nonières vers 10 h, le conducteur d'un camion de 19 tonnes constate que de la fumée se dégage du chargement. Il s'arrête immédiatement. Le feu se propage rapidement à la bâche et au reste du véhicule transportant au total 2 t de produits : 7 GRV de déchets d'activités de peinture, 1 GRV de produits phytosanitaires et un fût de déchets d'aérosols. Le conducteur alerte les secours avec un téléphone portable. Les pompiers éteignent le feu en 1h15 avec 2 lances à mousse. Un pompier est brûlé au 3eme degré à la jambe. Le véhicule est entièrement détruit. L'incendie n'a pas provoqué d'intoxication chez les riverains ni de risque de pollution des eaux. Les résidus et produits sont transférés dans un autre véhicule par une société spécialisée au cours de la journée. Les cellules des risques techniques et des risques chimiques sont intervenues, ainsi que la gendarmerie et un élu. L'opération se termine vers 19 h. Les dommages sont estimés à plus de 50 000 euros. La gendarmerie effectue une enquête. Le conducteur avait débuté sa tournée à 5 h, s'est rendu dans une déchetterie à 9h10 où il a chargé. Il a détecté le feu après avoir parcouru 10 km.

 **N°35878 - 13/02/2009 - FRANCE - 974 - SAINT-PIERRE**  
*E38.11 - Collecte des déchets non dangereux*  
 Un feu dans une déchetterie de 2 000 m<sup>2</sup> émet un important panache de fumée vers 12h30. Les pompiers maîtrisent l'incendie le lendemain vers 16h30 avec 7 lances. Ils déblaient les lieux et effectuent des surveillances jusqu'au 16/01.

 **N°35698 - 27/11/2008 - FRANCE - 02 - BEAUTOR**  
*E38.11 - Collecte des déchets non dangereux*  
 Lors d'un vol de métaux dans une déchetterie, un feu se déclare dans la soirée sur des conteneurs de pneus et des bennes de déchets. Les malfaiteurs auraient mis le feu avant de quitter les lieux. Vers 22h30, des centaines de pneus brûlent en dégageant une épaisse fumée âcre. Les pompiers protègent les locaux du gardien et éteignent l'incendie à l'aide de 2 lances dont une à mousse. Au final trois bennes sont endommagées, sans compter le bitume qui se trouve sous l'amas de pneus. Le cadenas ayant été forcé, l'origine criminelle du sinistre ne fait aucun doute.

-  **N°34687 - 30/05/2008 - FRANCE - 68 - COLMAR**  
*E38.11 - Collecte des déchets non dangereux*  
 Les démineurs de la sécurité civile interviennent à la suite de la découverte d'une roquette dans une déchetterie.
-  **N°34226 - 04/02/2008 - FRANCE - 37 - SONZAY**  
*E38.11 - Collecte des déchets non dangereux*  
 Dans une déchetterie, 6 ampoules radioactives contenant du radium 226 sont découvertes dans une benne de sable. L'origine de ces ampoules est inconnue. Les ampoules, qui n'ont pas été brisées, sont isolées dans un caisson étanche, pour traitement par une société spécialisée. La préfecture indique dans un communiqué que les risques de contamination sont négligeables pour le personnel.
-  **N°33703 - 05/10/2007 - FRANCE - 55 - BAR-LE-DUC**  
*E38.11 - Collecte des déchets non dangereux*  
 Un déversement accidentel d'1 l de produit incommode 6 employés dans une déchetterie. Victimes de migraines, ces derniers sont transportés à l'hôpital. Les pompiers détectent de l'H2S. La substance à l'origine des émanations toxiques est ramassée, cette dernière proviendrait de la station d'épuration d'une entreprise.
-  **N°33680 - 28/09/2007 - FRANCE - 62 - SAINT-LAURENT-BLANGY**  
*E38.11 - Collecte des déchets non dangereux*  
 Vers 15h, des fumées irritantes incommode 3 employés d'une déchetterie qui sont transportés à l'hôpital. L'inspection des Installations Classées et le maire se rendent sur les lieux. Un périmètre de sécurité est mis en place et 171 élèves et 7 enseignants d'un groupe scolaire situé à proximité sont confinés dans leur établissement. Les reconnaissances et prélèvements effectués sur les sites industriels voisins ne permettent pas d'identifier l'origine de l'incident. Le périmètre de sécurité est levé vers 16 h .
-  **N°32035 - 01/08/2006 - FRANCE - 01 - VIRIAT**  
*E38.11 - Collecte des déchets non dangereux*  
 Dans un centre d'enfouissement technique (CET) de déchets, l'alarme d'un portique de détection de radioactivité se déclenche et détecte 4 800 coups/seconde (3 fois plus que le bruit de fond de 1560 coups/seconde) lors du passage d'un camion transportant des déchets divers issus d'une déchetterie. Les secours isolent la benne et s'assurent que le conducteur et un employé de la déchetterie, qui ont été en contact avec la benne, ne sont pas contaminés : les résultats se révèlent négatifs. La benne est dépotée afin d'isoler la source radioactive. Un périmètre de sécurité est mis en place. Des mesures sont effectuées 9 µSv/h détectés au contact de la paroi de la benne et 2,5µSv/h à 50 cm de la paroi. La source, un carton de minerai, est isolée.
-  **N°32235 - 15/06/2006 - FRANCE - 86 - SOMMIERES-DU-CLAIN**  
*E38.11 - Collecte des déchets non dangereux*  
 Vers 00h30, dans la nuit du mercredi au jeudi, un feu se déclare sur l'aire de stockage d'une déchetterie. L'incendie embrase 20 m³ d'ordures ménagères avant d'être maîtrisé par les pompiers.
-  **N°32074 - 15/05/2006 - FRANCE - 37 - CHANCEAUX-PRES-LOCHES**  
*E38.11 - Collecte des déchets non dangereux*  
 Dans un centre de stockage de déchets ultimes, un feu se déclare vers 17h40 au niveau d'une alvéole en cours d'exploitation. Les pompiers arrivés sur place à 18h mettent en oeuvre d'importants moyens dont les équipements de protection incendie du site mais le vent violent et tourbillonnant qui attise les flammes complique leur intervention. L'incendie est maîtrisé vers 23h, le confinement de la zone sinistrée par de l'argile se poursuit jusqu'à minuit. Une surveillance est maintenue pour la nuit. Une source d'inflammation présente dans une benne de "tout-venant" issue de la déchetterie associée et vidée dans l'alvéole à 17h20 serait à l'origine de l'accident. Le lendemain, l'exploitation de l'alvéole en cause est stoppée, les déchets sont retirés pour dégager la géo-membrane et permettre son expertise. Selon cette dernière, seule une diguette de séparation des alvéoles est impactée (détérioration des flancs intérieurs et extérieurs) mais le fond n'est pas atteint. Une entreprise spécialisée répare la géo-membrane et différentes mesures sont mises en place pour diminuer la probabilité de renouvellement d'un tel accident : surveillance accrue, réalisation d'une tranchée en tête de talus avec un drain agricole pour humidifier en profondeur les déchets stockés, épandage en surface d'alvéole de lixiviats pré-traités pour ralentir la propagation de tout front de flamme...
-  **N°31626 - 11/04/2006 - FRANCE - 60 - VILLERS-SAINT-PAUL**  
*E38.11 - Collecte des déchets non dangereux*  
 Vers 7h15, après le déversement de 2 bennes d'encombrants incinérables en provenance d'une déchetterie, 3 500 t de déchets ménagers stockés dans une fosse (5 400 m³) prennent feu dans une usine d'incinération d'ordures ménagères (UIOM) traitant les déchets de 263 communes. Les opérateurs activent le canon incendie de la fosse alors que l'employé travaillant au niveau du hall de déchargement utilise la lance incendie mise en service à partir du RIA le plus proche. Le personnel de l'usine avec le concours d'une vingtaine de pompiers maîtrise l'incendie. La fosse est mise en dépression en activant l'aspiration d'air alimentant les fours : l'émission de fumées par les lanterneaux est ainsi réduite. Les déchets mouillés sont déposés par le grappin dans la trémie d'alimentation, l'exploitant ne souhaitant pas une éventuelle reprise du feu dans la fosse. Malgré la mise en service des brûleurs d'appoint, la température des fours n'a pas dépassé 845-850 °C : le fonctionnement des 2 fours est réduit pendant une heure avant la reprise de l'activité. Les secours quittent les lieux vers 10h. L'origine du sinistre n'est pas déterminée : mégot, feu couvant..... L'exploitant rappelle au sous-traitant la nécessité de bien mélanger les fosses d'OM, aux déchetteries les règles de tri des encombrants incinérables et met en place une procédure d'astreinte pour gérer de tels événements.



**N°31539 - 18/03/2006 - FRANCE - 73 - CHAMOIX-SUR-GELON**

*E38.11 - Collecte des déchets non dangereux*

Un stock de 600 m<sup>3</sup> de bois, papier, chiffons et plastiques prend feu dans une déchetterie. Pour circonscrire l'incendie, les déchets sont brassés à l'aide d'engins de chantier. 30 pompiers s'activent pendant 2 h pour éteindre le feu. Les eaux d'extinction sont récupérées dans un bac de rétention de 500 m<sup>3</sup> et les 1 600 m<sup>3</sup> de déchets sont déblayés. Les pompiers effectuent des rondes pour éviter toute reprise du sinistre. L'origine du sinistre n'étant pas connue, la gendarmerie effectue une enquête.



**N°31596 - 12/03/2006 - FRANCE - 92 - ISSY-LES-MOULINEAUX**

*E38.11 - Collecte des déchets non dangereux*

Vers 21h45, un feu se déclare dans des laveurs de fumées d'une usine d'incinération d'ordures ménagères (UIOM) à l'arrêt depuis le 22/02 pour non-respect des normes de rejets atmosphériques. La déchetterie municipale est située sur le site de cette ancienne UIOM. Avant son arrêt, l'usine fournissait de la vapeur par cogénération au chauffage de 5 000 logements, entreprises et administrations. L'incendie se propage aux conduits en matière plastique disposés à l'intérieur de l'une des 2 cheminées haute de 85 m d'où des flammes s'échappent. Deux lances sont mises en place pour protéger les installations contiguës. A 22 h, des renforts sont demandés. Les porte-lances ne peuvent être installés au plus près de l'incendie en raison du risque d'affaissement de la structure métallique de la tour et du risque d'effondrement de la structure béton. Le chapeau de la cheminée s'écroule à l'intérieur du conduit ainsi que la passerelle métallique qui l'entoure. Plus de 120 pompiers maîtrisent le sinistre, le feu est éteint à 1h40. Les 500 t d'OM restées dans la fosse du centre de transfert sont évacuées. Face aux risques d'effondrement, le Préfet instaure un périmètre de sécurité de 100 m autour de la cheminée. 400 personnes sont évacuées dont 120 passent la nuit dans un gymnase mis à disposition. L'école voisine, un hôtel et un centre de tri du courrier sont fermés. Le tramway n'accède plus au terminus. Quatre jours plus tard, 57 familles évacuées ne peuvent toujours pas regagner leur domicile. L'expertise des fissures internes et externes apparues dans la cheminée ne montre pas de risque d'effondrement imminent. Cependant, de nouvelles expertises sont réalisées afin de proposer dans les plus brefs délais des scénarios de démolition. Après examen des différents éléments, le Préfet décide de prescrire la démolition de la cheminée. Cette opération programmée le 26/03 sera réalisée à l'explosif et imposera la mise en place d'un périmètre de sécurité de 250 m avec évacuation des riverains et fermeture de la RD 7. La piste d'un incendie criminel est privilégiée. Depuis l'arrêt des installations, des personnes cherchent à se procurer le cuivre présent sur les câbles.



**N°31678 - 14/02/2006 - FRANCE - 30 - NIMES**

*E38.11 - Collecte des déchets non dangereux*


Dans une usine d'incinération des ordures ménagères (UIOM), le grappin saisit une fusée de détresse lors de l'enfournement des déchets stockés dans une fosse. Les contraintes mécaniques liées à la préhension déclenchent le mécanisme pyrotechnique de mise à feu de la fusée. La combustion de la fusée se propage aux déchets situés à proximité, parmi lesquels se trouve un matelas. Assistée des pompiers, l'équipe d'intervention du site maîtrise le sinistre au bout de 45 min. Aucun blessé, ni dégât matériel, ni arrêt de fonctionnement de l'unité d'incinération ne sont à déplorer. Les eaux d'extinction confinées dans la fosse étanche de réception des déchets seront incinérées en même temps que les ordures qu'elles ont imbibées. La fusée faisait partie d'un chargement d'encombrants incinérables issus d'une déchetterie. Les fusées de détresse périmées appartiennent à la catégorie des déchets pyrotechniques qui sont interdits dans cette filière de traitement. Lors d'une réunion tenue le 23/01/2006, l'exploitant de l'UIOM sensibilise les responsables des déchetteries qui lui sont rattachées et établit un guide à l'usage des gardiens de déchetteries. Ce guide liste les fusées de détresse parmi les déchets à refuser dans la benne des encombrants incinérables.





**N°31397 - 05/02/2006 - FRANCE - 87 - LIMOGES**


*E38.11 - Collecte des déchets non dangereux*


Dans une déchetterie, un feu se déclare, dans la nuit du samedi au dimanche, dans un stockage de papiers et cartons de 2000 m<sup>2</sup> prêts à être triés. Un passant, observant de grandes flammes à l'aplomb du bâtiment et d'épaisses fumées, donne l'alerte. Les 25 pompiers mobilisés déclenchent l'alarme anti-intrusion lors de leur arrivée sur le site, ce qui alertera l'exploitant. Les secours maîtrisent le sinistre à l'aide de 5 lances. L'évacuation du reste du stock à l'aide d'engins de manutention permet l'extinction complète de l'incendie. Un salarié, intoxiqué par les fumées lors de cette évacuation, est examiné à l'hôpital avant de regagner son domicile. Un pompier, victime d'une chute lors de l'intervention, est blessé. Les eaux d'extinction sont évacuées vers les séparateurs du site et les fosses des tapis de tri. Le stock de carton du dépôt (1 000 m<sup>3</sup>) est détruit, le bâtiment est principalement endommagé au niveau du bardage : une expertise des charpentes doit être réalisée. Les locaux administratifs et ceux abritant le matériel n'ont pas été impactés, l'activité de l'établissement ne sera donc pas entravée. Une équipe de surveillance des pompiers et un gardien restent sur place jusqu'au lundi matin. Les causes du sinistre ne sont pas connues, elles ne seraient ni d'origine électrique (aucune défaillance constatée), ni d'origine mécanique (absence de machine en fonctionnement). L'exploitant étudie la mise en place d'un plan d'organisation avec les pompiers facilitant leur intervention et la réalisation d'exercices ainsi que la mise en place d'un dispositif de détection/extinction d'incendie.

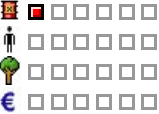
 **N°31308 - 11/01/2006 - FRANCE - 30 - NIMES**  
*E38.11 - Collecte des déchets non dangereux*  
 Dans une usine d'incinération d'ordures ménagères (UIOM), le feu prend en sortie du broyeur des déchets ménagers, le broyage étant une étape préalable à l'incinération. L'incendie se propage à la fosse de réception des déchets ménagers dans laquelle les broyats sont directement déversés par une goulotte. 100 kg d'encombrants issus des déchetteries brûlent. Le personnel de l'établissement maîtrise le feu en 4 min à l'aide d'un canon à eau additivée. Les pompiers alertés se rendent sur les lieux sans avoir à intervenir. Le sinistre n'occasionne ni dégâts matériels, ni arrêt du fonctionnement de l'unité d'incinération. L'élimination des eaux d'extinction confinées dans la fosse étanche de réception des déchets se fera en même temps que l'incinération des déchets imbibés d'eau. Une étincelle générée par les dents métalliques du broyeur aurait enflammé un récipient contenant ou ayant contenu des substances facilement inflammables, déposé parmi les encombrants. Les éventuelles suites administratives seront envisagées au vu du rapport d'accident adressé par l'exploitant.


 **N°31798 - 10/01/2006 - FRANCE - 86 - POITIERS**  
*E38.11 - Collecte des déchets non dangereux*  
 Vers 21 h, un incendie se déclare dans 2 bennes à verre d'une déchetterie à la suite d'un acte de vandalisme. Les incendiaires auraient découpé le grillage de clôture pour pénétrer dans l'établissement. Les 2 bennes fondent sous l'effet de la chaleur. C'est le 4ème incendie volontaire dans cette décharge depuis le 18/09/2005.

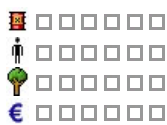
 **N°31168 - 13/12/2005 - FRANCE - 39 - COURLAOUX**  
*E38.11 - Collecte des déchets non dangereux*  
 Un feu accompagné d'un fort dégagement de fumées se déclare vers 6h30 dans une alvéole d'un centre de stockage de déchets de classe 2. L'incendie concerne 1 500 m<sup>2</sup> de déchets constitués de tout venant de déchetterie et de refus de tri. Les pompiers interviennent pendant 4 h au moyen de 2 lances à débit variable et d'une lance monitor puis assurent la sécurité des travaux de terrassements. Finalement, le complexe géomembrane et protection anti-poinçonnement assurant l'étanchéité de la digue interne de l'alvéole est détruit sur 70 m. La zone endommagée se situant de part et d'autre du niveau des déchets, un risque de pollution du milieu naturel par les lixiviats est redouté bien que le système de drainage de ceux-ci n'ait pas été impacté. Les apports de déchets sur le site sont stoppés et redirigés vers un autre centre de traitement. L'exploitant devra mettre en sécurité les lieux, évaluer précisément les dommages et engager les travaux de réfection de la géomembrane. Les causes de l'accident ne sont pas connues. Le feu s'est déclaré 20 h après le dernier apport de déchets sur la zone incriminée. Le temps était sec et froid (moins de 6°C). La caméra de surveillance du site, qui n'était pas positionnée sur l'alvéole, n'a rien détecté d'anormal. La gendarmerie effectue une enquête.

 **N°30631 - 03/09/2005 - FRANCE - 69 - PIERRE-BENITE**  
*E38.11 - Collecte des déchets non dangereux*  
 Dans la nuit du samedi au dimanche, divers matériels dont un bidon d'acide et un flacon de cyanure sont dérobés dans une déchetterie. Le flacon de 50 ml de cyanure était stocké dans un conteneur verrouillé regroupant les déchets dangereux ménagers. Ces substances devaient normalement être réorientées vers une usine spécialisée dans la gestion des produits dangereux mais en raison du week-end précédent férié, la déchetterie avait dû les stocker plus longuement. Une enquête est effectuée. De nombreuses effractions portant sur tout ce qui peut être recyclé ou vendu ont déjà été signalées dans cet établissement.

 **N°30494 - 23/08/2005 - FRANCE - 85 - LA MOTHE-ACHARD**  
*E38.11 - Collecte des déchets non dangereux*  
 Un feu se déclare sur un stockage de tissus et de mousses dans une déchetterie. L'incendie se propage au bois attenant avant d'être maîtrisé par les secours. Un pompier blessé est hospitalisé pour examens.

 **N°30447 - 17/08/2005 - FRANCE - 24 - PERIGUEUX**  
*E38.11 - Collecte des déchets non dangereux*  
 Les pompiers récupèrent une faible quantité de cyanure de potassium sous forme de paillettes éparpillées sur le sol devant une déchetterie. La substance provient d'un carton déposé sur le sol la veille et qui a été placé dans une benne de l'établissement. Une société spécialisée enlève l'ensemble le lendemain. Quatre personnes d'une entreprise de nettoyage ayant balayé le site plus tôt dans la matinée sont contactées pour subir un examen médical.

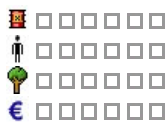
 **N°30984 - 15/07/2005 - FRANCE - 86 - MILLAC**  
*E38.11 - Collecte des déchets non dangereux*  
 Dans une déchetterie, un feu se déclare dans une benne recevant le tout-venant. Les pompiers éteignent l'incendie et sécurisent le site en 1h30.



**N°30198 - 28/06/2005 - FRANCE - 39 - COURLAOUX**

*E38.11 - Collecte des déchets non dangereux*

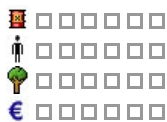
Un feu se déclare dans une alvéole en cours d'exploitation d'un centre de stockage de déchets (CSD) de classe 2. Les déchets composés de tout venant de déchetteries, de refus de tri et de fines de tri brûlent en surface sur 600 m². L'incendie s'est déclaré 7 h après le dernier apport de déchets. La caméra de surveillance détecte des fumerolles 15 min avant que l'alerte ne soit donnée par un agent d'exploitation habitant à proximité ; 1h30 d'intervention seront nécessaires aux pompiers pour maîtriser l'incendie, ils resteront sur place 15 h pour sécuriser totalement la zone. Le complexe géomembrane et protection anti-poinçonnement de l'alvéole assurant l'étanchéité de la digue sur 60 m² est détruit (partie située au-dessus du niveau des déchets et 1 m en dessous). Un risque de pollution par les lixiviats est redouté. Le réseau de drainage des gaz de surface est détruit sur 10 m. Aucune conséquence n'est signalée au niveau des populations des villages avoisinants situés à distance du site bien qu'un important dégagement de fumées noires ait été constaté. Dans l'attente de la préparation d'une nouvelle alvéole, les déchets sont entreposés sur le côté opposé de la zone sinistrée. L'exploitant doit par ailleurs assurer la mise en sécurité du site et organiser l'exploitation afin qu'aucun impact supplémentaire sur l'environnement ne puisse avoir lieu. Le feu ayant pris en surface de déchets stockés depuis plusieurs jours, un phénomène d'auto-combustion ou un effet loupe (favorisé par des conditions météorologiques très chaudes et très sèches) pourrait être à l'origine du sinistre.



**N°29932 - 31/05/2005 - FRANCE - 26 - ROUSSAS**

*E38.11 - Collecte des déchets non dangereux*

Un poids-lourd poly-bennes déclenche l'alarme d'un portique de détection de radioactivité à l'entrée d'un centre de traitement des ordures ménagères. Le camion est isolé, une partie de son contenu réagit aux mesures de radioactivité. Après reconnaissance à la babyline, les pompiers localisent 2 paratonnerres dans le chargement. Un périmètre de sécurité est mis en place. Le responsable de la déchetterie fait appel à une entreprise spécialisée pour l'enlèvement des sources.



**N°31484 - 22/04/2005 - FRANCE - 26 - BUIS-LES-BARONNIES**

*E38.11 - Collecte des déchets non dangereux*

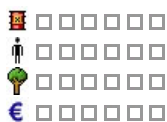
Le 21/04, vers 23h, un incendie se déclare dans une décharge illégale de 200 m de long sur 20 m de large entre l'OUVEZE et un chemin communal qui la surplombe. La décharge n'étant pas arasée depuis de nombreux mois, les difficultés d'accès ne permettent pas aux pompiers d'arroser le feu avant 2 h du matin. Les déchets présents sont de nature très différente. Cette décharge est fréquentée par les artisans qui n'ont pas accès à la déchetterie actuelle et aux personnes qui refusent de trier leurs ordures. Lors de sa visite le 25/04, l'inspecteur des installations classées constate, malgré la présence de fumées prouvant que le feu couve encore, que 2 conducteurs s'arrêtent pour vider leurs déchets pendant qu'un autre récupère des palettes. L'administration propose au Préfet la fermeture du site, sa mise en sécurité et une étude pour le réhabiliter, ainsi que la réhabilitation effective des lieux.



**N°29483 - 22/03/2005 - FRANCE - 60 - SAINT-MAXIMIN**

*E38.11 - Collecte des déchets non dangereux*

Une benne contenant 10 m³ de déchets de dégrillage provenant du curage d'un réseau d'égouts déclenche l'alarme du portique de détection de radioactivité d'une déchetterie. Conformément à la procédure établie, le personnel isole la benne en établissant un périmètre de sécurité et en la recouvrant d'une bâche de polyane. Une société spécialisée devra localiser et identifier précisément la source de radioactivité.



**N°28449 - 30/10/2004 - FRANCE - 85 - LA CHATAIGNERAIE**

*E38.11 - Collecte des déchets non dangereux*

Une fuite sur un bidon d'huile de 300 l (70 % végétale et 30 % de vidange) se produit dans une déchetterie. L'hydrocarbure se répand sur le sol, traverse une voie privée, rejoint un regard à 7 m puis est rejeté dans un champ via une buse, à 100 m de la rivière. Les pompiers alertés, établissent un périmètre de sécurité et épandent un produit absorbant.



**N°27979 - 15/08/2004 - FRANCE - 84 - VILLELAURE**

*E38.11 - Collecte des déchets non dangereux*

Un feu se déclare sur 250 m² de déchets d'un volume de 150 m³ dans une déchetterie.



**N°27645 - 26/07/2004 - FRANCE - 60 - CREPY-EN-VALOIS**

*E38.11 - Collecte des déchets non dangereux*

Dans une déchetterie, un gaz odorant et irritant pour les yeux est émis d'une benne contenant des gravats et des déchets divers pollués. L'établissement est fermé au public durant l'intervention des secours, les déchets étant évacués dans un conteneur mis à disposition par l'exploitant.



**N°26883 - 05/04/2004 - FRANCE - 66 - CANET-EN-ROUSSILLON**

*E38.11 - Collecte des déchets non dangereux*

Un feu se déclare sur 15 000 m³ de compost dans une déchetterie.







**N°26868 - 03/04/2004 - FRANCE - 26 - ROUSSAS**

*E38.11 - Collecte des déchets non dangereux*

Un camion-benne déclenche un portique de détection de radioactivité en entrant dans une déchetterie. Après reconnaissance au moyen d'une sonde gamma, 4 sacs contenant des couches et des gants médicaux sont isolés. Les contrôles effectués sur le personnel et le véhicule se révèlent négatifs.

-  **N°27742 - 08/03/2004 - FRANCE - 79 - THOUARS**  
*E38.11 - Collecte des déchets non dangereux*  
 Un feu se déclare dans une benne 'à tout venant' dans une déchetterie. La benne est détruite malgré l'intervention des pompiers et des employés.
-  **N°26241 - 13/10/2003 - FRANCE - 86 - MIGNE-AUXANCES**  
*E38.11 - Collecte des déchets non dangereux*  
 Un incendie se déclare vers 13h30 au coeur d'une montagne de pneus usagés (20 t) dans une déchetterie. A cette heure, le lieu est fermé au public. Le responsable de la plate-forme de compost qui située à l'opposé de l'endroit où sont entreposées les vieilles gommés, donne l'alerte. A l'arrivée des pompiers, des flammes d'une dizaine de mètres laissent s'échapper de larges volutes. Le tas de caoutchouc est noyé sous une tempête de neige carbonique. Il s'agit d'une mousse polymère qui favorise l'extinction en formant un film entre l'air et les pneus. Le feu est éteint en 1 h. Un acte de malveillance semble être à l'origine du sinistre, c'est la 4ème fois en 2 ans. Les pneus sont stockés dans la déchetterie jusqu'à une certaine quantité puis envoyés dans des centres agréés de recyclage. L'exploitant dépose une plainte auprès du commissariat. Une importante quantité d'eau s'est écoulée emportant de nombreux résidus de combustion. Pour éviter toute infiltration, cette eau souillée est pompée dans l'après-midi.
-  **N°25970 - 22/08/2003 - FRANCE - 79 - CHEY**  
*E38.11 - Collecte des déchets non dangereux*  
 Un incendie se déclare dans la zone réservée aux déchets végétaux et au bois d'une déchetterie. Le feu se propage ensuite aux arbres de la forêt voisine sur 4 500 m².
-  **N°25053 - 15/07/2003 - FRANCE - 57 - FLEVY**  
*E38.11 - Collecte des déchets non dangereux*  
 Un camion poubelle déclenche la sonnerie d'un portique de détection de radioactivité d'une déchetterie ; 1,6 microsievert sont mesurés. Les pompiers vident le contenu du camion pour permettre la reconnaissance des ordures : des couches usagées sont à l'origine de l'irradiation.
-  **N°25026 - 09/07/2003 - FRANCE - 38 - SAINT-ETIENNE-DE-SAINT-GEOIRS**  
*E38.11 - Collecte des déchets non dangereux*  
 Un incendie se déclare dans une déchetterie. Les pompiers maîtrisent l'incendie au moyen de 6 grosses lances.
-  **N°24341 - 29/03/2003 - FRANCE - 18 - SAINT-PALAIS**  
*E38.11 - Collecte des déchets non dangereux*  
 Dans une déchetterie, un incendie impliquant 10 000 m² d'ordures ménagères et de pneus est contenu par les pompiers à l'aide d'importants moyens hydrauliques.
-  **N°24328 - 26/03/2003 - FRANCE - 39 - PERRIGNY**  
*E38.11 - Collecte des déchets non dangereux*  
 Un ouvrier se blesse en tombant dans une benne de 4 m de profondeur dans une déchetterie.
-  **N°23837 - 07/01/2003 - FRANCE - 67 - SCHERWILLER**  
*E38.11 - Collecte des déchets non dangereux*  
 Des engins explosifs datant de la dernière guerre mondiale sont retrouvés sur le tapis roulant d'un centre de tri d'une déchetterie. Un périmètre de sécurité est mis en place. Les 18 employés sont évacués. Les objets sont pris en charge 3h plus tard par le service de déminage de Colmar.
-  **N°22765 - 28/07/2002 - FRANCE - 56 - ERDEVEN**  
*E38.11 - Collecte des déchets non dangereux*  
 Les secours interviennent pour éteindre un incendie impliquant des broussailles, une déchetterie et une caravane. Une personne décède lors du sinistre.
-  **N°25917 - 01/03/2002 - FRANCE - 69 - VAUGNERAY**  
*E38.11 - Collecte des déchets non dangereux*  
 Dans une déchetterie, un jour de grande affluence, un particulier déverse des bidons d'huile de vidange usagée à côté de la conduite prévue à cet effet. La pollution rejoint l'YSERON via le réseau d'eau pluvial dépourvu de décanteur-déshuileur. L'YSERON est pollué sur 5 km. L'association locale des pêcheurs dépose une plainte à l'encontre de l'exploitant.
-  **N°20098 - 19/03/2001 - FRANCE - 69 - LYON**  
*E38.11 - Collecte des déchets non dangereux*  
 Deux obus datant vraisemblablement de la seconde guerre mondiale sont découverts dans une déchetterie située à proximité d'une piscine municipale. Un périmètre de sécurité est établi durant l'intervention des services de déminage. La police avance l'hypothèse d'une personne peu scrupuleuse qui aurait voulu se débarrasser de ces engins gênants.
-  **N°18983 - 21/10/2000 - FRANCE - 68 - MULHOUSE**  
*E38.11 - Collecte des déchets non dangereux*  
 Un feu de benne se déclare de nuit dans une déchetterie.

- 
**N°17801 - 21/05/2000 - FRANCE - 68 - SIERENTZ**  
*E38.11 - Collecte des déchets non dangereux*  
 Un feu se déclare de nuit dans l'une des bennes présentes dans une déchetterie intercommunale. Le contenu de la benne n'étant pas totalement identifié, un risque d'explosion est redouté.
- 
**N°16786 - 02/04/1999 - FRANCE - 60 - BEAUVAIS**  
*E38.11 - Collecte des déchets non dangereux*  
 Des hydrocarbures, provenant du réseau d'assainissement anormalement encombré et sans entretien d'une déchetterie intercommunale, polluent le ru du WAGE et le THERAIN sur 5,2 km.
- 
**N°15090 - 08/03/1999 - FRANCE - 69 - LYON**  
*E38.11 - Collecte des déchets non dangereux*  
 Dans une déchetterie, un incendie détruit une trentaine de conteneurs destinés à la récupération de verre. Un épais panache de fumées noires perturbe quelques instants la circulation de l'autoroute A6. Les pompiers déblaient les résidus pour prévenir toute reprise de l'incendie. Une enquête est effectuée.
- 
**N°6822 - 13/04/1995 - FRANCE - 63 - CLERMONT-FERRAND**  
*E38.11 - Collecte des déchets non dangereux*  
 Les démineurs interviennent dans une déchetterie pour détruire un obus.